

La réforme du Bréviaire romain

L'*Osservatore Romano* publie, à la suite de la Constitution apostolique *Divino afflatus* un article résumant et expliquant les rubriques annexées à la bulle pontificale. Dès aujourd'hui (dit la *Croix*, de Paris), nous extrayons quelques-uns des renseignements donnés par notre confrère romain.

Après avoir rappelé que la réforme n'est que la réalisation des vœux exprimés par l'épiscopat, et spécialement au Concile du Vatican, l'*Osservatore Romano* poursuit:

« On prescrit une nouvelle distribution du psautier pour rendre possible la récitation régulière de tous les psaumes, durant le cours d'une semaine. La distribution adoptée dans la Bulle pontificale a semblé la plus opportune, et si elle ne peut satisfaire pleinement les désirs de tous, la pratique montrera certainement qu'elle est très heureuse.

« On a dû, comme de droit, renoncer à la fixité de psaumes déterminés, qui, depuis des siècles, avaient leur place invariablement fixée dans certaines parties de l'office divin. Cependant, la nouvelle distribution, d'après laquelle même les psaumes des Petites Heures et des Complies varient pour chaque jour de la semaine, est, sans aucun doute, incomparablement plus avantageuse que l'ancienne. Inutile d'ajouter que le choix des nouveaux psaumes a été fait avec le plus grand soin, et qu'il a toujours été tenu compte du caractère spécial de chaque partie de l'office.

« Une difficulté fort grave était de concilier, comme il était nécessaire, la partie fériale et la partie festive dans les offices des saints, qui sont si nombreux. Le document pontifical reconnaît dans cette multiplication des offices des saints une des principales raisons de l'abolition du très ancien usage de réciter tout le psautier pendant une semaine. La méthode proposée paraît la seule pratiquement possible; il semble qu'elle ait été mise en avant sous Grégoire VII. Elle consiste en ce que déjà chaque heure de l'office ait deux parties distinctes: l'une pour la férie, l'autre pour la fête; la première comprenant antiennes et psaumes, et la seconde le reste. Quelque chose d'analogue s'observe encore, par exemple, aux Vêpres pendant l'octave de Noël et à toutes les fêtes de saints de rite